L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 10 JUILLET 1883.

ACHETEZ
—CHEZ—
GRUNEWALD
UN PIANO DE
PLEYEL, LE MEILLEUR DU MONDE,
Ou Steinway,
Ou Knabe,
Ou Sohmer.
Ou Fischer,
Ou Behr,
Ou Pease.

Les Pianos ci-dessus sont les meilleurs comme durée, ceux qui résistent le mieux au climat et qui donnent le plus de satisfaction.
ORGUES ET INSTRUMENTS de MUSIQUE.
Toute espèce d'instruments de musique, en gros et en détail, à des prix qui défient la concurrence.
Musique, livres de musique, vendus à tout le monde à escompte.
Venez voir vous-même ou écrivez à
L. GRUNEWALD,
Le plus grand magasin de Musique du Sud.
127 rue du Canal et Salle Grunewald.
16, 18, 20, 22 rue Baronne,
NOUVELLE-ORLEANS.
22juin—

## Avis.

LES soussignés, propriétaires de Moulins à riz, ont adopté le tarif et les conventions qui suivent et seront mis en vigueur à partir du 1er août 1883 :
Escalage—Par barril de riz brut 162 livres ..... 60 cts
Barils vides ..... 45 cts

A rendre, huit sacs de son sur chaque cent barils de riz brut passé au moulin.
Tout riz brut devra être pesé par un peseur public aux frais du consignataire et des certificats de poids seront fournis au moulin.
Tout paquet pour riz écossé doit être fermé par le Moulin et les frais doivent être contractuellement débattus.
Tout sac à riz vide fourni par le Moulin doit être payé, et s'il est rendu rempli ou vide, il n'en doit pas être tenu compte.
Pas de riz brut emmagasiné gratuitement sauf la quantité qui peut en recevoir les hangars du moulin ou ses entrepôts, et qui appartient à l'établissement.
Pas de riz brut vélicule sans frais.
Il ne sera alloué aucunes réductions ni escomptes (Rebat) sur ce tarif.
J. FOERSTER, Orleans Rice Mill.
ERNST & CO, Foerster's Rice Mill.
SCHWARTZ & RICKERT, Magnolia Rice Mill.
WARNER & HOELZEL, Louisiana Rice Mill.
ALLEN & SYME, Brooks Rice Mill.
ISAAC HOEY & Thompson's Rice Mill.
LOUIS RUCH, Perseverance Rice Mill.
DAN TALMAGES SONS & CO, American Rice Mill.
1er juil—1m

**Bureau de la Compagnie d'Assurance Stipe de la Nile-Orléans.** No 1 rue Carondelet, — Nouvelle-Orléans, le 2 juillet 1883. — Avis est par le présent donné aux actionnaires qu'il a été unanimement résolu de payer sur **demande** un dividende semi-annuel de dix pour cent aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.
LOUIS BARNETT,
3juil—7f PP Secrétaire.

**Banque du Peuple de la Nile-Orléans.** Nile-Orléans, 1er juillet 1883. Un dividende semi-annuel de quatre pour cent sera payé aux actionnaires de cette banque, à partir de LUNDI, 9 du courant.
1er juil—15f N. LANDRY, caissier.

**Bureau de la compagnie du Chemin de fer d'Orléans.** — Cour Widnet Lafayette — Nile-Orléans, 3 juillet 1883. — A une réunion spéciale du Conseil de Direction il a été résolu de déclarer un dividende de 2 — (pour cent) sur le capital, à rendre après les frais des trois derniers mois, et payable aux détenteurs.
P. COUTOUL,
4 juil—5f Secrétaire.

**Banque Nationale Nouvelle** — Nile-Orléans 29 juin 1883 — A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de QUATRE pour cent pour les derniers six mois a été déclaré payable aux actionnaires
JOSEPH MITCHEL,
1 juil—7f Caissier.

**Banque Nationale Hibernia** — Nouvelle-Orléans, 30 juin 1883 — Un dividende de quatre pour cent libre de toute taxe, sera payé sur demande.
Par ordre de la Direction,
CHAS. PALFREY,
1 juin—1 ten. Caissier.

**Banque Nationale Germania** — Nouvelle-Orléans, 29 juin 1883—A une réunion qui a eu lieu ce jour, la Direction, après avoir placé $25,000 aux Fonds de Réserve et $6,500 au crédit des Profits et Pertes, a déclaré un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, payable sur demande.
J. L. BERCIER,
30juin—7f Caissier.

**Association d'Assurances de la Nile-Orléans** - Bureau No 102 rue du Canal — Nile-Orléans 29 juin 1883 — A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour il a été déclaré un dividende semi-annuel de Cinq pour Cent (5 0/0) payable à partir du 9 juillet prochain.
30juin—7f LEON SERE, Secrétaire.

**Bureau de la New Orleans Gas Light Company** — Nile-Orléans, 19 juin 1883 — A une assemblée régulière du Bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de TROIS PIASTRES par action, payable LUNDI 1er juillet 1883, a été déclaré sur les bénéfices des derniers six mois.
Tout transfert d'actions, du 5 au 16 juillet, se fera sans participation au dividende.
V. VALLOIS,
20 juin—au 16juil Secrétaire.

## L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:
**Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Terrassiers, récemment arrivés de France.**
S'adresser verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 p. m.
**Nota-Bene**—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New York.
Tous nos renseignements sont fournis gratis
9fév—1an MaJ)

## Hôtels, Sources etc.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULO préviens ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 1er mai—1m

L'HOTEL D'OCEAN SPRINGS
A Ocean Springs, Miss.
JUSTEMENT célèbre pour ses eaux et son climat vivifiant, sera ouvert pendant toute l'année. Le public y trouvera tout le confort désirable à des prix modiques.
J. V. MILLER,
22juin—2 mois Propriétaire.

BLADON SPRINGS.
L'Hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1883.
DES bateaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis à 4 heures P. M. Mobile quotidienne entre Mobile et cet hôtel par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Dyspepsie Chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins, la scrofule, les affections cutanées, l'alcoolisme, et la maladie de femme. Prix $10 par semaine, $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux, etc., s'adresser à
J. CONNER & CIE.
Sources de Bladon, comté Choctaw, Ala.

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE,

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

CE VINGT-TROISIEME JOUR DU MOIS de Juin, en l'an de Notre-Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-trois, et la cent-septième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
Pardevant moi OMER VILLERE, Notaire Public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et sous signés,
**Ont personnellement comparu :**
M. MICHEL MUSSON, Président, et M. ESPY W. R. WILLIAMS, Secrétaire, du **MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION**, une corporation dûment organisée d'après les lois de cet Etat, selon acte d'incorporation passé pardevant moi, Notaire, le 10 Mars 1883, lesquels comparants, dans leurs susdites capacités officielles, ont chacun déclaré que, en vertu des dispositions contenues dans la Charte de la dite Association, et d'une résolution de son Conseil de Direction, adoptée à leur assemblée du 16 mai 1883, une assemblée générale des souscripteurs à la dite corporation fut convoquée à son bureau, Vieille Banque des Citoyens, coin Royale et Bourse, dans le but de soumettre et de prendre en considération des additions et altérations au dit acte d'incorporation de la dite Association; Que la dite assemblée fut tenue conformément à la dite convocation et après les délais et notifications requis par la loi, au bureau de la dite Association, ce vingt-troisième jour du mois de Juin 1883, de midi à deux heures P. M., et qu'à la dite assemblée, tous les souscripteurs présents, ou représentés, ont unanimement vote pour les additions et altérations suivantes à l'acte d'incorporation du dit MINORS MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, et les ont adoptées ainsi qu'il suit :
ARTICLE 11.
Section 8.—Il sera laissé à l'option des souscripteurs de faire ou de ne pas faire le dépôt de dix pour cent requis par la section 2 de cet article.
Section 9. Tout souscripteur devra opter au moment de souscrire, mais celui qui se sera décidé à ne pas faire le dépôt de dix pour cent à ce moment, aura le droit de le faire à n'importe quelle époque subséquente, pendant le terme de la police, et alors aura droit, pour le bénéfice du mineur, au intérêt, du jour du paiement au jour fixé dans la police, ou au jour du décès de l'assuré avant cette époque, quand le dépôt original sera remboursé conformément à la section 4 de cet article.
Dans quelque temps que le dépôt est fait, le taux des primes sera réglé au taux spécifié dans le sommaire contenu dans la section 2 de cet article, sujet à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les taux du dit sommaire.
Section 10.—Quand on ne fera pas le dépôt de dix pour cent, les primes sur le montant de la police seront aux taux suivants, par $1000, payables annuellement d'avance, sujet à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.
TABLE C.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'est PAS fait. REMBOURSEMENT des primes sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

| Age | Annuellement par $1000 | Age | Annuellement par $1000 | Les polices pour ces âges ne seront émises qu'après examen médical et plus ample ... |
|---|---|---|---|---|
| 0 a 1 | $3.27 | 11 a 12 | $7.19 | |
| 1 a 2 | 3.66 | 12 a 13 | 7.83 | |
| 2 a 3 | 3.96 | 13 a 14 | 8.47 | |
| 3 a 4 | 4.18 | 14 a 15 | 9.12 | |
| 4 a 5 | 4.37 | 15 a 16 | 9.77 | |
| 5 a 6 | 4.39 | 16 a 17 | 10.43 | |
| 6 a 7 | 4.40 | 17 a 18 | 11.09 | |
| 7 a 8 | 4.42 | 18 a 19 | 11.76 | |
| 8 a 9 | 4.44 | 19 a 20 | 12.43 | |
| 9 a 10 | 4.46 | 20 a 21 | 13.11 | |
| 10 a 11 | 4.68 | | | |

Section 11.—Que une contre-assurance réelle désirée et effectuée, sans un contrat spécial pour garantir, en cas de décès du mineur, le remboursement au souscripteur, du montant exact des primes, sans intérêt, qui auront été payées du jour de souscription au jour du décès, ainsi qu'il est établi au section 7 de cet article, et aux taux des primes sur des polices de $1000, payables annuellement d'avance, seront comme suit, sujet à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.
TABLE D.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'est PAS fait. REMBOURSEMENT des primes sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

| Age | Annuellement par $1000 | Age | Annuellement par $1000 | Les polices pour ces âges ne seront émises qu'après examen médical et plus ample ... |
|---|---|---|---|---|
| 0 a 1 | 37.07 | 11 a 12 | 90.93 | |
| 1 a 2 | 33.24 | 12 a 13 | 91.87 | |
| 2 a 3 | 35.11 | 13 a 14 | 105.69 | |
| 3 a 4 | 37.07 | 14 a 15 | 123.42 | |
| 4 a 5 | 40.38 | 15 a 16 | 146.99 | |
| 5 a 6 | 43.79 | 16 a 17 | 179.97 | |
| 6 a 7 | 46.30 | 17 a 18 | 226.38 | |
| 7 a 8 | 52.42 | 18 a 19 | 311.41 | |
| 8 a 9 | 57.89 | 19 a 20 | 472.14 | |
| 9 a 10 | 64.18 | 20 a 21 | 966.09 | |
| 10 a 11 | 71.86 | | | |

Section 12.—Que la section 3 de cet article sera et demeure ainsi qu'il suit : Le dépôt de dix pour cent, et les primes annuelles mises, porteront intérêt à quatre pour cent (4 0/0) par an, compté de la date du paiement jusqu'à la mort de la police ou jusqu'à la mort de l'assuré avant cette époque.
Section 13.—Que la clause conditionnelle dans la section 5 de cet article, savoir : Les fractions mentionnées et jusqu'à cinquante piastres ne seront pas comptées dans les polices ainsi mentionnées et les fractions au dessus de cinquante piastres y seront comptées pour cent piastres ne s'appliquera qu'aux polices réduites ou mises d'après l'article 9 et non aux polices séparées tout ensemble d'après l'article 8.
Section 14.—Que l'alinéa "3" de la section 8 de cet article sera à l'avenir comme suit : Le porteur de police aura droit sur demande, au montant collectif des primes payées sur la police soustrayant un minimum à l'époque fixée dans la police, quand il en aile aura atteint vingt-un ans ou en cas de cette assurance payable au souscripteur, ou sera substitué, sur preuve du décès du mineur, au mieux avant cette époque.
**Et les dits comparants**, dans leurs susdites capacités respectives de Président et Secrétaire, ont déclaré que par les présentes au nom des souscripteurs du dit MINORS MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, ils produisent et publient les additions et altérations aux révélées faites à l'acte d'incorporation de la dite Association, lesquelles seront désormais partie de l'acte d'incorporation de la dite Association, et seront obligatoires sur les souscripteurs et tous ceux qui les prétendent, pourront ou pourraient concerner.
**Et les dits comparants** ont déclaré que requis d'enregistrer les dites additions et altérations dans nos archives, et de les faire enregistrer au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville et paroisse, ainsi que la loi le requiert.
**Dont acte**, fait et passé au mois d'où, tour, mois et an ci-dessus, en présence de A. J. Villere et Paul Fournier, de cette ville, témoins compétents, qui ont signé les présentes avec les comparants et moi notaire, après lecture faite.
Signé
MM. MUSSON.
ESPY W. R. WILLIAMS.
A. J. VILLERE.
PAUL FOURNIER.
OMER VILLERE, Notaire.
Je soussigné, Conservateur des Hypothèques de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie, par les présentes, que l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du Minors' Mutual Life Insurance and Tontine Association, a été de jour enregistré au bureau au livre No 226, page 469 et seq.
Nouvelle-Orléans, 22 juin 1883.
EUGENE MAY, Conservateur.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Je soussigné, Omer Villere, notaire public, certifie que ce qui précède est une copie correcte de l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du Minors Mutual Life Insurance and Tontine Association et du certificat du Conservateur des Hypothèques qui y est attaché, le tout dans mes archives.
En foi de quoi, j'ai signé les présentes et y apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, ce vingt-troisième jour du mois de juin A. D. 1883.
OMER VILLERE, Notaire.
24 juin—5 fd 1 m

## VENTE D'ECOULEMENT

# T. C. PORTEOUS,

## 133, Rue du Canal,

OFFRIRA en vente LUNDI, 18 du courant, le reste de son fonds de
Marchandises de Printemps et d'Eté
à des prix très réduits. Des emplettes exceptionnelles se feront à cette vente.
Soieries et Foulards,
Organdies et Linons,
Mousselines blanches, etc.
17 juin—
BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.
Grand arrivage de Feutre de toute éonaisseur
Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,
Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.
N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable.
Accords et réparations proprement garantis.
J'offre le plus haut prix du marché aux peaux de la ville et de la campagne qui désirent tonnel dépouser de leurs P anos. 17sept—

P. BOISSONNEAU,
MARCHAND-TAILLEUR.
137 - - Rue du Canal - - 137
AU PREMIER,
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.
A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.
Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.
M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.
M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et se flatte de ne pas l'attention sur ses prix très modiques.
Savril—au 22 oct.

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,
Dans expérience de 25 année dans le traitement et le guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une FAIBLESSE PHYSIQUE, causé par âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, la pierre, les douleurs, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple médicament sans douleur. Les maladies de femmes irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne saurait qu'à son bureau.
No 6 rue South Rampart.
29 mars—93- 1 an

1848 1848
Importateur du Galvanisme,
C. ROUYER,
Au coin des rues Charitres et Conti, N o
Invite toutes les personnes qui veulent pour les tirages mensuels et d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix très plus variés et des plus complets en chemises, cravates, bas, gilets, jupons de toute sorte, mouchoirs, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, montres et chaînes de toutes qualités, service de tables complets **couverts Alfenide**, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout **Galvanisé Argenté**. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.
Ceux qui me parlent se m'occuperai de toute réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.
**Réparature** de tous objets : Achat de diamants, vieil or et vieil argent.
**Spécialité** pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.
Pose et changement de verres de lunettes et pince-nez à prix extraordinaires réduits.
1 fév—6m Mar

L'ASSORTIMENT
—DE—
VETEMENTS
DE PRINTEMPS
—POUR—
Hommes, jeunes gens et enfants
que nous confectionnons depuis soixante jours, et maintenant
COMPLET.
et nous invitons cordialement nos CLIENTS et le public en général à venir
L'examiner de bonne heure,
ainsi de permettre aux personnes qui n'ont pas grand temps de bien consulter notre VASTE FOUNS DE MARCHANDISES avant de faire ailleurs leurs achats.
Nous avons publié un
CATALOGUE DE MODES,
que nous distribuons dans
Salles de Vente, NI 85 rue du Canal,
de 8 heures du matin à 6 heures du soir.
LEON GODCHAUX,
Marchand de vêtements et d'articles de toilette,
81, 83 et 85 rue du Canal.
1er avril—

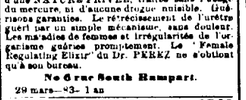

Bandages Herniaires, Brosselles, Bassinoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nile-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous toute les rapports.
25avril—1 an

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.
La maison reçoit maintenant de fraiches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.
21avril—dim, mar, jet

Avis aux Planteurs Sucriers.
NOTRE énorme Tuebout (bateau-remorqueur) JOS B. WILLIAMS sera ici, sous peu, remorquant une très forte quantité de Charbon Pittsburgh de la meilleure qualité. Les planteurs de la côte et du Bayou Lafourche trouveront de leur intérêt de s'adresser à nous qui offrons des avantages spéciaux.
DESFORGES, MONTAGNET & Cie.,
24 rue Carondelet
7mars—au 6 août

A. CAPITON,
TAILLEUR-FASHIONABLE.
3 Rue Carondelet, près Canal ... 3
VETEMENTS de noces et de soirées, une spécialité. Mes étoffes de Printemps et d'Eté viennent d'être reçues. Venez en examiner mon nouvel assortiment. Prix modérés. Vêtements pour hommes faits sur commande à $30 et au pesant de ce prix. 10 av—3m Dim

## L.S.L.

CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple
Tous les lots pavés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $5,
CLASSE G.
DE LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—SE TIRA—
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi, 10 Juillet 1883.
Ce tirage aussi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE.
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.
GROS LOT
$75.000
1967 LOTS!
—LE TOUT S'ELEVANT A—
$265,500!
100,000 billets à $5 chacun.
LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de ... | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de ... | 25,000, ..... | 25,000 |
| 1 Lot de ... | 10,000, ..... | 10,000 |
| 2 Lots de ... | 5,000, ..... | 10,000 |
| 5 Lots de ... | 2,000, ..... | 10,000 |
| 10 Lots de ... | 1,000 ..... | 10,000 |
| 20 Lots de ... | 500, ..... | 10,000 |
| 100 Lots de ... | 200, ..... | 20,000 |
| 200 Lots de ... | 100, ..... | 20,000 |
| 500 Lots de ... | 50, ..... | 25,000 |
| 1,000 Lots de ... | 25, ..... | 25,000 |
| 1,967 Lots se montant à ..... | | $265,500 |

CERTIFICAT
Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages sur mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similés de nos signature y apposées, dans ses vis.
G. T. Beauregard
J. A. Early
Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, New York Exchange ou billet sur la Nouvelle-Orléans.
Enregistrez vos lettres contenant de l'argent ou expédiez par l'Express.
Remarquez que
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.
Toutes lettres sans réponse signifient un refus.
Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nile-Orléans. Pour informations écrivez à
M. A. DAUPHIN,
Nile-Orléans, Lne.

## ASSURANCES

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.
BUREAU, 27 RUE DU CAMP.
Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur les incendies ..... | $ 80,826 18 | |
| Primes sur les risques de rivières ..... | 33,445 86 | |
| Primes sur les mers ..... | 47,672 67 | |
| | $161,944 69 | |
| Non terminés le 30 avril 1882 ..... | 28,917 51 | |
| | | $190,862 20 |
| Moins primes non échues, le 30 avril 1883 ..... | | 25,000 00 |
| Primes gagnées de l'année ..... | | $165,862 20 |
| Reçu pour intérêt, loyer, etc ..... | | 19,698 72 |
| Gains totaux de l'année ..... | | $185,760 92 |
| A déduire— | | |
| Pertes sur les incendies ..... | $32,451 50 | |
| Pertes sur les rivières ..... | 7,789 70 | |
| Pertes sur les mers ..... | 32,101 92 | |
| | $62,343 12 | |
| Réassurances, primes remboursées et escompte ..... | 37,750 19 | |
| Taxes, Bureau des Mécanciers, etc. | 17,991 27 | |
| Dépenses générales, salaires, fournitures de bureau, etc ..... | 19,489 85 | |
| | | 137,574 43 |
| Profits nets ..... | | $48,186 49 |

La compagnie possède l'actif suivant:

| | |
|---|---|
| Compagnies d'assurances ..... | 33,670 98 |
| Prêts garantis par hypothèques ou nantissements ..... | 198,907 45 |
| Billets à recevoir ..... | 13,646 79 |
| Immeubles ..... | 117,165 09 |
| Primes en voie de perception ..... | 27,096 15 |
| Actions, Bons, etc ..... | 95,714 20 |
| Meubles et installations de bureau ..... | 5,132 45 |
| | $491,815 01 |

Le exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie
JOHN HENDERSON, Président.
THOS F. BRADY, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.
Signé sous serment devant moi à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.
WM. J. CASTELL, Notaire.
A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs ci-dessous ont été élus directeurs et ont été élus directeurs et fonctionnés de Directeurs
John Henderson, Jno H Hanna.
Thos. Smith, F. J. Gauquet.
W. J. Castell, M. E. Gaffney.
Jno T. Gibbons, Geo. McCloskey.
Wm Hart, Amédée Coutouly.
E. Gauche, Richard Herrick.
Edw. Irwin.
Et, à une réunion des Directeurs le 11 mai 1883 JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH, Vice-Président, et THOMAS F. BRADY, Secrétaire de la Compagnie.
Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent, faisant 10 pour cent d'intérêt de cette année pour l'année, et fixe pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à aux deux ressortis, payable le 15 juin 1883.
THOS F. BRADY, Secrétaire.
21 juin—1 mois—DimMaJe

Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands de la Nile-Orléans.
—SE TIRA—
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi, 10 Juillet 1883.
No 104 RUE DU CANAL.
Vingt-neuvième état annuel.
CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant.
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises ..... $246,948 79
Risques de feu ..... 22,022 70
Risques sur les mers ..... 22,912 63
Risques sur les rivières ..... 2,900 74
Total des primes ..... $294,784 12
Moins les primes non échues ..... 75,291 00
Primes nettes échues le 31 mai 1883 ..... $219,503 12
Pertes payées:
Sur risques de feu ..... $26,527 62
Sur risques maritimes ..... 3,429 50
Sur risques de rivières ..... 4,495 50
Taxes et dépenses ..... 26,164 16
Moins l'intérêt ..... 16,100 26
Réassurances et primes remboursées ..... $116,488 79
Profit ..... $102,014 33
La Compagnie possède l'actif suivant:
Immeubles ..... 214,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions ..... 61,333 75
Billets garantis par hypothèque et seulement ..... 149,320 00
Billets à recevoir ..... 61,098 58
Primes en voie de collection ..... 36,450 00
Actions de Vallette Dry Dock Co ..... 11,362 50
Actions de New Orleans Water-works Co ..... 19,600 00
Bons municipaux de la Louisiane ..... 15,426 25
Mandats sur la ville (City Funds) ..... 2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires ..... 4,325 00
Argent en caisse ..... 32,579 62
$639,344 49
L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans ville de la Nile-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.
Nous autorisons le Conseil de Direction tenue ce 11me jour de juin 1883, à déclarer un dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.
DIRECTEURS.
P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. PATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX,
S. W. TAYLOR, CHAS LAFFITTE,
JOS. A. SHAKESPEAR.
12juin—

Southern Insurance Company of New Orleans
(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nile-Orléans)
RUE DU CAMP, 31.
CAPITAL ..... $300,000
Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883).

| | |
|---|---|
| Primes reçues— | |
| Sur risques d'incendies ..... | $62,159 53 |
| Sur des risques de mer ..... | 6,399 52 |
| Sur des risques de rivière ..... | 5,586 27 |
| Primes totales ..... | $74,345 32 |
| Pertes payées | |
| sur des risques d'incendies ..... | $3,070 31 |
| Sur des risques de mer ..... | 3,419 36 |
| Sur des risques de rivière ..... | 255 93 |
| | $6,745 60 |
| Escomptes et commissions ..... | 9,686 64 |
| Réassurances et primes remboursées ..... | 4,961 80 |
| | $21,494 04 |
| Surplus ..... | $52,851 28 |

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.
Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, alloue l'escompte comptant usuel, et en outre, partage entre TOUS ses assurés, à la fin de chaque année fiscale,
50 pour cent
ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.
La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ne peut jamais être touché si ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.
Aucune autre compagnie n'offre ses avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.
Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement intactes.
La grande libéralité de la compagnie à l'en droit ses assurés la recommande au patronage à quoi elle sollicite respectueusement.
Parties promptement et équitablement ajustées et payées. 14juin—1m

Compagnie d'Assurances du Croissant,
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS,
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$600,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN ..... Président.
CHAS. H. DOLSEN ..... Vice-Président.
CHAS. E. RICE ..... Secrétaire.
Directeurs
Samuel H. Kennedy, Paul E. Mortimer,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
W. B. Conger, S. Hernsheim,
George W. Santell, Edward Walle,
Alf. Moulton, J. J. Reiss,
Charles Newman, Louis Prados,
U Marinoni, Harry L. Flash,
Louden Dalzry, A. H. Blavarel,
Charles H. Dolsen Sigmund Katz,
Reuben O. Bush, N. D. Wallace,
John Calder, E. F. W. Rochman,
S. C. Coniss, Wm Gerig,
W. A. Phelps, John D. Fisher,
M. Gillis, A. Rosenfeld,
Wm. E. Lyman. C. E. David.
Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas
Oiu62—1an vas

Alph. WALZ,
FABRICANT DU CÉLÈBRE
MALAKOFF BITTER,
24 et 26 rue Conti, Nouvelle-Orléans
Succursale à Paris.
4 juin—au—Dim, Mer, Vend

## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

**Barrett & Wiemann vs. M. et Mme Lucien Adams.**
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 6128 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hotel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 10 juillet 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Une portion de terre dans le troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Dorgenois, Johnson et Galvez, mesurant soixante pieds six pouces et six lignes de face à la rue Bienville à une distance de cinquante quatre pieds de l'encoignure de la rue Galvez, contenant pieds de profondeur sur la ligne la plus prés et parallèle à la rue Johnson, soixante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne la plus près et parallèle à la rue Galvez, plus trente huit pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise avec l'Annonciation sur cent vingt pieds et neuf pieds huit pouces et deux lignes de profondeur et de façade à la rue Edward ou Melpomène dont il fait le coin, quelques par le défendeur de la succession de H. Griffin le 19 février 1862.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8,15,22,29—8,10 juil

**Mme Marie C. Rathbone vs Jacob J. Wandel.**
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 8741 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux désignés ci-après, SAMEDI, 14 juillet 1883, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Tout le stock, les installations, effets mobiliers etc. du magasin de lingerie et de bonneterie situé au No 137 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville